

**CADRE STRATÉGIQUE
DE L'ONTARIO POUR
LA DIFFÉRENCIATION
DU SYSTÈME
D'ÉDUCATION
POSTSECONDAIRE**



Novembre 2013

La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substitués sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitué en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

An equivalent publication is available in English under the title Ontario's Differentiation Policy Framework for Postsecondary Education, 2013.

Cette publication est aussi affichée sur le site Web du ministère de la Formation et des Collèges et Universités au www.ontario.ca/MFCU.
13-269 • ISBN 978-1-4606-3369-4 (PDF) • © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013

Table des matières

1. Introduction	5
1.1 Contexte motivant le changement	5
1.2 Transformer l'éducation postsecondaire grâce à la différenciation	6
2. Système d'éducation postsecondaire de l'Ontario	7
2.1 Vision	7
2.2 Priorités du gouvernement	7
2.2.1 Développement social et économique	7
2.2.2 Expérience d'apprentissage de grande qualité	7
2.2.3 Viabilité et responsabilité financières	8
2.2.4 Accès à l'éducation pour toutes les apprenantes et tous les apprenants qualifiés	8
2.2.5 Recherche et innovation de classe mondiale	8
2.2.6 Collaboration et itinéraires d'études des étudiantes et étudiants	9
3. Cadre stratégique pour la différenciation	10
3.1 Objet	10
3.2 Objectifs	10
3.3 Composantes du Cadre stratégique pour la différenciation	10
3.3.1 Emploi, innovation et développement économique	11
3.3.2 Enseignement et apprentissage	11
3.3.3 Population étudiante	12
3.3.4 Recherche et études supérieures	12
3.3.5 Programmes offerts	13
3.3.6 Collaboration entre établissements pour assurer la mobilité des étudiantes et étudiants	13
3.4 Inscription stratégique et viabilité financière	13
3.4.1 Inscription stratégique	14
3.4.2 Viabilité financière	14
3.5 Mesures	15
4. Mise en œuvre	19
4.1 Ententes de mandat stratégiques	19
4.2 Politiques, processus et moyens de financement	19
4.3 Responsabilisation	19

1. Introduction

1.1 Contexte motivant le changement

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement de l'Ontario a considérablement accru ses investissements dans l'éducation postsecondaire, notamment en augmentant de 80 % les subventions de fonctionnement depuis 2002–2003. Ces investissements ont contribué à améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et à faire augmenter de façon importante les effectifs dans les universités et les collèges. La croissance remarquable du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario découle de l'engagement des établissements d'enseignement postsecondaire à améliorer leur accès, et de leur volonté de répondre à la demande.

Le ralentissement économique de 2008 et la situation précaire de l'économie mondiale qui s'en est suivi ont instauré un climat financier difficile en Ontario. Un nouvel investissement important par le gouvernement, comparable à celui de la décennie précédente, n'est donc pas possible. De plus, comme on s'attend à un ralentissement de la hausse des effectifs dans un proche avenir, il est à prévoir que les subventions de fonctionnement diminueront elles aussi. Puisque les frais des établissements dépasseront largement l'augmentation des revenus provenant des subventions de fonctionnement et des droits de scolarité, une pression sera exercée sur les structures de coûts existantes. Des mesures devront donc être prises pour diminuer cette pression et continuer à garantir la viabilité du système d'éducation postsecondaire.

Des changements sont nécessaires pour protéger les acquis des dix dernières années et pour que le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario puisse continuer d'aspirer à un avenir productif et prometteur. Grâce à la collaboration active entre le gouvernement, les principaux intervenants du système d'éducation postsecondaire et les étudiantes et étudiants, il est possible de relever les défis auxquels est confronté le système d'éducation. Cette mobilisation a pour but de préserver et d'améliorer la qualité de l'éducation et l'excellence des

établissements dans les limites d'une structure de coûts viable et de faire en sorte que l'éducation postsecondaire en Ontario continue d'exercer une influence déterminante sur les communautés. Pour ce faire, il faudra parvenir, d'une part, à un juste équilibre entre le rôle d'intendance du gouvernement et le leadership des établissements et, d'autre part, à un niveau accru de transparence et de responsabilité entre le gouvernement, les établissements et le public.

1.2 Transformer l'éducation postsecondaire grâce à la différenciation

Le gouvernement a opté pour la différenciation comme principal moyen stratégique au service du système d'éducation. Nos objectifs primordiaux sont de consolider les forces bien établies des établissements et de miser sur celles-ci, de permettre aux établissements de fonctionner en complémentarité et de donner aux étudiantes et étudiants un accès abordable à un ensemble de programmes de formation professionnelle et universitaire qui leur permettront de réussir.

Nos objectifs primordiaux sont de consolider les forces bien établies des établissements et de miser sur celles-ci, de permettre aux établissements de fonctionner en complémentarité et de donner aux étudiantes et étudiants un accès abordable à un ensemble de programmes de formation professionnelle et universitaire qui leur permettront de réussir et de prospérer dans le monde d'aujourd'hui.

Avec le temps, le gouvernement harmonisera ses politiques, ses processus et ses leviers de financement avec le Cadre stratégique pour orienter le système d'éducation postsecondaire d'une manière qui cadre avec les priorités provinciales tout en respectant l'autonomie et l'expertise de nos établissements.

Les objectifs du gouvernement, grâce à une approche collaborative de différenciation, favoriseront l'atteinte des résultats escomptés en matière de qualité et permettront aux établissements de répondre aux besoins d'une vaste clientèle d'apprenantes et d'apprenants désireux d'acquérir la formation et les compétences professionnelles nécessaires pour contribuer à la prospérité économique de l'Ontario et pour y bâtir des communautés florissantes.

2. Système d'éducation postsecondaire de l'Ontario

2.1 Vision

Grâce à l'enseignement et à la recherche, les collèges et les universités de l'Ontario généreront créativité, innovation, savoir et engagement communautaire. Ils accorderont la priorité aux étudiantes et étudiants, en offrant à toutes les apprenantes et à tous les apprenants qualifiés la meilleure expérience d'apprentissage possible à un coût abordable et de façon à ce que ce soit viable sur le plan financier. On garantira ainsi des résultats de grande qualité et compétitifs à l'échelle mondiale pour les étudiantes et étudiants et pour l'économie créative de l'Ontario.

2.2 Priorités du gouvernement

2.2.1 Développement social et économique

L'éducation postsecondaire est un important moteur de développement social et économique. Le gouvernement reconnaît la précieuse contribution des collèges et des universités à la création d'emplois, à l'accroissement de la productivité et à la vitalité des collectivités et des régions de la province.

De plus, l'éducation postsecondaire offre d'importants avantages sociaux et économiques aux personnes concernées. Les diplômés obtiennent de meilleurs résultats sur le marché du travail que les personnes qui n'ont pas fait d'études postsecondaires; leur taux d'emploi et leurs revenus à long terme sont aussi plus élevés. Il s'agit là d'un important facteur du développement social et de la prospérité économique de l'Ontario.

2.2.2 Expérience d'apprentissage de grande qualité

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît qu'un enseignement de qualité améliore les résultats des étudiantes et étudiants. Il s'agit d'ailleurs d'une priorité essentielle pour le gouvernement, qui

est déterminé à ce que le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario permette aux étudiantes et étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour réaliser leurs aspirations personnelles et professionnelles et devenir des citoyennes et citoyens engagés.

2.2.3 Viabilité et responsabilité financières

Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les collèges et les universités afin de créer un système d'éducation postsecondaire de grande qualité qui est financièrement viable à court et à long terme. Cet objectif prioritaire contribuera à donner accès à la population ontarienne à une gamme complète d'options d'études postsecondaires abordables et de grande qualité, maintenant et à l'avenir.

2.2.4 Accès à l'éducation pour toutes les apprenantes et tous les apprenants qualifiés

Le gouvernement reconnaît la valeur de l'éducation postsecondaire pour l'avenir d'une personne, mais aussi pour celui de la province. Il continuera donc de mettre à profit les acquis réalisés au cours de la dernière décennie au chapitre de l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes les étudiantes et tous les étudiants qualifiés. Le gouvernement s'était aussi engagé, à long terme, à miser sur l'accessibilité aux études postsecondaires en fonction de la capacité d'apprendre et non de celle de payer.

2.2.5 Recherche et innovation de classe mondiale

Les universités et les collèges sont les moteurs de l'innovation et font croître l'économie du savoir de l'Ontario grâce à la recherche appliquée, à la recherche pure et à la recherche dont les résultats sont commercialisés. Le gouvernement s'est engagé à soutenir la recherche et l'innovation afin de s'assurer que le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario contribue à la réussite économique de la province..

2.2.6 Collaboration et itinéraires d'études des étudiantes et étudiants

Le gouvernement s'est engagé à appuyer et à améliorer la collaboration afin de s'assurer que le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario offre un éventail complet d'occasions d'apprentissage pertinentes qui répondent aux besoins des étudiantes et étudiants en ce qui a trait à leurs itinéraires d'études et à leurs aspirations professionnelles. La collaboration novatrice entre les établissements peut accroître les occasions d'apprentissage des étudiantes et étudiants et maximiser l'incidence des ressources existantes tout en évitant les chevauchements inutiles.

3. Cadre stratégique pour la différenciation

3.1 Objet

Le Cadre stratégique pour la différenciation sera à la base des décisions du Ministère et de son dialogue avec les établissements, les étudiantes et étudiants et l'ensemble des intervenantes et intervenants.

3.2 Objectifs

Le Cadre stratégique pour la différenciation propose une approche équilibrée et concertée pour mieux soutenir la concrétisation de la vision et des priorités du gouvernement pour le système d'éducation postsecondaire tout en s'assurant que les établissements font preuve de leadership et apportent leur propre contribution. Les objectifs généraux de la différenciation du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario sont les suivants :

1. Favoriser la réussite des étudiantes et étudiants et leur accès à un système d'éducation postsecondaire de grande qualité en Ontario.
2. Accroître à l'échelle mondiale la compétitivité du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario.
3. Consolider les forces bien établies des collèges et des universités de l'Ontario et miser sur celles-ci tout en évitant les chevauchements inutiles.
4. Maintenir un système d'éducation postsecondaire efficace et financièrement viable.

3.3 Composantes du Cadre stratégique pour la différenciation

Le Cadre stratégique de l'Ontario pour la différenciation comprend six composantes clés, qui sont présentées ci-dessous.

3.3.1 Emploi, innovation et développement économique

Cette composante met l'accent sur la relation de collaboration que les établissements entretiennent avec les employeurs, les partenaires communautaires et les régions ou, à l'échelle mondiale, pour déterminer le rôle qu'ils doivent jouer pour favoriser le développement social économique et répondre aux besoins de l'économie et du marché du travail ainsi que pour promouvoir une culture d'entrepreneuriat. Cette composante peut entre autres porter sur les répercussions des activités d'innovation et de commercialisation, de recherche appliquée des établissements sur le développement social et économique.

La différenciation renforce l'harmonisation des besoins en matière de développement régional avec les mandats précis des établissements. Elle favorisera une augmentation des partenariats novateurs et des programmes qui visent les diverses communautés de l'Ontario auxquelles les établissements sont rattachés et qui répondent aux besoins généraux de la province. Cette harmonisation garantira que les étudiantes et étudiants qui obtiennent leurs diplômes ont les compétences qui correspondent aux besoins des marchés du travail locaux et provinciaux et qu'ils contribuent au développement social. Dans les domaines qui correspondent aux capacités des établissements, ces partenariats peuvent être de portée mondiale.

3.3.2 Enseignement et apprentissage

Cette composante cible les forces des établissements associées à leurs méthodes de prestation des programmes, qui permettent de diversifier les options d'apprentissage offertes aux étudiantes et étudiants et d'améliorer leur expérience d'apprentissage ainsi que leur niveau de préparation à l'emploi. Cette composante porte notamment sur l'apprentissage par l'expérience, l'apprentissage entrepreneurial, l'apprentissage intégré au travail, et l'apprentissage en ligne.

Les établissements miseront sur leurs forces et leurs domaines de spécialité afin d'offrir, *collectivement*, le maximum de choix et de souplesse ainsi qu'une expérience d'apprentissage de qualité aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, ce qui les amènera à renforcer leurs approches novatrices en matière d'enseignement,

notamment l'apprentissage assisté par la technologie et les occasions d'apprentissage par l'expérience, en vue d'offrir une expérience d'apprentissage qui correspond à la vision de l'apprentissage au 21^e siècle.

3.3.3 Population étudiante

Cette composante reconnaît l'importance d'améliorer l'accès à l'éducation, la persévérance dans les études et la réussite des groupes sous-représentés, en plus d'offrir aux étudiantes et étudiants francophones davantage de possibilités d'étudier en français, comme il est indiqué dans la Stratégie d'accès aux perspectives d'avenir du Plan d'action pour des résultats supérieurs.

La spécialisation des établissements jouera un rôle essentiel dans l'augmentation de la participation aux études postsecondaires des étudiantes et étudiants autochtones, des étudiantes et étudiants handicapés et des étudiantes et étudiants de première génération, ainsi que dans leur réussite scolaire. La spécialisation permettra aussi d'offrir aux étudiantes et étudiants francophones davantage de programmes d'études. De plus, les établissements continueront d'offrir un milieu d'apprentissage qui tient compte des divers profils des apprenantes et apprenants et qui est enrichi par ceux-ci.

3.3.4 Recherche et études supérieures

Cette composante permet de souligner l'ampleur et l'étendue des activités de recherche universitaire et de définir les forces spécifiques en la matière. Elle brosse le portrait des activités et des capacités de recherche, qui sont fortement associées aux études supérieures.

Les investissements à venir dans l'éducation supérieure seront ciblés de façon à améliorer les capacités de recherche et le rendement dans les domaines qui correspondent aux forces des établissements en s'appuyant sur les recherches de calibre mondial qui sont déjà en cours. Un soutien stratégique à plus grande échelle consolidera, en temps utile, l'avantage concurrentiel des universités au niveau mondial lié à l'excellence en matière de création et de diffusion de connaissances et aidera ainsi à accroître davantage la visibilité de l'Ontario en tant que centre de recherche de réputation mondiale.

3.3.5 Programmes offerts

Cette composante rend compte de la variété des programmes, des effectifs et des titres scolaires conférés, ainsi que des domaines correspondant aux forces ou aux spécialités de l'établissement, y compris les mandats en matière de formation professionnelle. Cette composante tient également compte des établissements qui offrent des programmes bilingues ou en français aux étudiantes et étudiants.

Le fait d'encourager les établissements à se concentrer sur leurs forces permettra de définir leur rôle au sein du système d'éducation postsecondaire et de mieux coordonner les programmes offerts dans l'ensemble du système. On favorisera ainsi une programmation de qualité permettant de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants ainsi qu'aux demandes régionales, tout en évitant les chevauchements inutiles.

3.3.6 Collaboration entre établissements pour assurer la mobilité des étudiantes et étudiants

Cette composante dresse le profil des partenariats que nouent les établissements entre eux pour offrir aux étudiantes et étudiants toute une gamme d'occasions d'apprentissage s'inscrivant dans un système coordonné. Cette composante peut entre autres porter sur le transfert de crédits permettant de poursuivre un itinéraire d'études et sur les programmes conjoints ou résultant d'une collaboration entre les secteurs ou au sein même de ceux-ci.

D'ailleurs, une meilleure collaboration entre les secteurs et au sein même de ceux-ci permettra d'optimiser la reconnaissance des acquis et d'améliorer les itinéraires d'études pour que les étudiantes et étudiants puissent mieux choisir parmi les différentes options d'apprentissage offertes dans un système d'éducation postsecondaire différencié.

3.4 Inscription stratégique et viabilité financière

En plus de ces six composantes, le Cadre stratégique de l'Ontario pour la différenciation définit deux grandes orientations qui appuient le processus de différenciation.

3.4.1 Inscription stratégique

Des discussions sur les effectifs futurs feront partie du processus de différenciation. Ces discussions s'appuieront sur les prévisions du Ministère à l'échelle du système, sur les données démographiques et sur les dernières décisions provinciales en matière de planification de la croissance, qui ont une incidence sur la capacité des établissements, notamment les immobilisations. La collaboration avec les établissements à la gestion de l'augmentation des effectifs favorisera l'harmonisation de la planification des effectifs avec les priorités du gouvernement provincial. L'adoption d'une approche coordonnée pour la planification des capacités et de l'augmentation des effectifs contribuera à mieux préparer les établissements aux fluctuations de la demande et des tendances démographiques, préservant ainsi la qualité de l'éducation postsecondaire lors de périodes plus faibles tout en répondant aux besoins d'accès locaux et en s'adaptant aux prévisions à l'échelle du système.

3.4.2 Viabilité financière

Le Ministère reconnaît que le fait de définir le processus de différenciation illustre la volonté d'assurer la viabilité financière des établissements et du système et qu'il s'agit d'une étape de ce processus. Les établissements devront présenter des mesures de santé financière, notamment le niveau de financement du régime de retraite et le respect de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*.

Grâce à des normes de présentation de l'information transparentes qui utilisent des mesures de santé financière et d'efficacité administrative comparables, les établissements seront davantage en mesure d'investir dans les domaines correspondant à leurs forces. De façon globale, ce processus améliorera la productivité du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et en assurera la sécurité financière pour l'avenir.

3.5 Mesures

Les mesures représentent les données probantes sur lesquelles s'appuient des discussions éclairées. Il est donc important de trouver le juste équilibre entre les mesures à l'échelle du système et les mesures à l'échelle des établissements.

a. Mesures propres à l'établissement définies par le collège ou l'université :

Ces mesures sont facultatives, mais elles permettent de relever les forces uniques d'un établissement. Elles s'appuient sur des données historiques pour permettre l'évaluation des progrès réalisés au fil du temps et sont liées aux processus de planification interne de l'établissement.

b. Mesures à l'échelle du système définies par le

Ministère : Ces mesures, qui s'appuient sur les données recueillies ou sur celles dont dispose le Ministère, s'appliquent à tous les établissements et constituent le fondement de l'évaluation des progrès réalisés.

Le tableau qui suit décrit l'approche adoptée relativement aux mesures, et ce, pour chaque composante (voir l'addenda technique pour en savoir plus sur les définitions et les détails techniques de chaque mesure).

Cadre pour la différenciation – Mesures

Composantes du cadre pour la différenciation	Mesures
Emploi, innovation et développement économique	Pour établir le profil d'un établissement et évaluer ses progrès par rapport à la présente composante, le Ministère utilisera les mesures à l'échelle du système suivantes pour tous les établissements. • Taux d'emploi des diplômés • Taux de satisfaction des employeurs (collège) • Taux de diplômés employés à plein temps dans un poste pertinent à leurs études De plus, d'autres mesures à l'échelle du système seront élaborées d'ici le 31 mars, en collaboration avec le secteur. Ces mesures seront axées sur la recherche appliquée, la commercialisation et l'entrepreneuriat (p. ex., le nombre de brevets, de licences d'entreprises en démarrage et d'emplois créés ainsi que les recettes provenant de l'octroi de licences). Les établissements sont invités à fournir au plus trois autres mesures faisant état de répercussions économiques et communautaires.
Enseignement et apprentissage	Pour établir le profil d'un établissement et évaluer ses progrès par rapport à la présente composante, le Ministère utilisera les mesures à l'échelle du système suivantes pour tous les établissements. • Résultats de l'Enquête nationale sur la participation étudiante (université) • Résultats du sondage sur la satisfaction des étudiantes et étudiants (collège) • Taux d'obtention de diplôme • Taux de rétention • Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à un programme d'enseignement coopératif au sein de l'établissement • Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à un cours offert en ligne au sein de l'établissement, et nombre de programmes et de cours offerts par l'établissement Les établissements sont invités à fournir au plus trois autres mesures permettant de relever leurs forces uniques sur le plan de la prestation de programmes et favorisant la qualité de l'enseignement et l'apprentissage des étudiantes et étudiants.
Population étudiante	Pour établir le profil d'un établissement et évaluer ses progrès par rapport à la présente composante, le Ministère utilisera les mesures à l'échelle du système suivantes pour tous les établissements. • Nombre et proportion d'étudiantes et d'étudiants autochtones, de première génération, handicapés et francophones inscrits dans l'établissement • Nombre et proportion d'étudiantes et d'étudiants étrangers inscrits dans un établissement de l'Ontario (données communiquées chaque année par les établissements dans leur rapport sur les effectifs) Les établissements sont invités à fournir au plus trois autres mesures associées à l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la rétention et à la réussite des personnes faisant partie de ces groupes d'étudiantes et d'étudiants ou faisant partie d'autres groupes.

Composantes du cadre pour la différenciation	Mesures
Recherche et études supérieures	Pour établir le profil d'une université et évaluer ses progrès par rapport à la présente composante, le Ministère utilisera les mesures à l'échelle du secteur suivantes pour toutes les universités. <u>Capacité de recherche</u> • Nombre total de recherches subventionnées • Nombre de chaires de recherche • Nombre de grades de deuxième et de troisième cycle conférés • Nombre de bourses pour les études supérieures et de bourses de chercheur-boursier des cycles supérieurs <u>Importance de la recherche</u> • Grades de deuxième et de troisième cycle conférés par rapport aux grades de premier cycle conférés • Ratio cycle supérieur / premier cycle • Doctorats décernés par rapport aux grades de premier cycle conférés <u>Répercussions de la recherche</u> • Financement total normalisé accordé par les trois Conseils (total et en fonction du personnel enseignant à temps plein) • Nombre de publications (total et par rapport au personnel enseignant à temps plein) • Nombre de publications citées (total et par rapport au personnel enseignant à temps plein) • Répercussions des publications citées (nombre moyen de citations normalisé par article) <u>Compétitivité à l'échelle internationale</u> • Ratio étudiantes et étudiants étrangers inscrits à temps plein aux cycles supérieurs / étudiantes et étudiants canadiens inscrits à temps plein aux cycles supérieurs (ratio utilisé pour le classement mondial de Times Higher Education) • Total utilisé pour les classements mondiaux Les universités sont invitées à fournir au plus trois autres mesures faisant état de leurs forces en matière de recherche.
Programmes offerts	Pour établir le profil d'un établissement et évaluer ses progrès par rapport à la présente composante, le Ministère utilisera les mesures à l'échelle du système suivantes pour tous les établissements. • Nombre d'inscriptions dans un programme universitaire de majeure et dans un programme universitaire menant à l'obtention d'un titre de compétences • Nombre d'inscriptions dans un programme collégial faisant partie d'un groupe de programmes et dans un programme collégial menant à l'obtention d'un titre de compétences • Nombre d'inscriptions dans un programme de majeure, dans un programme faisant partie d'un groupe de programmes ou dans un programme menant à l'obtention d'un titre de compétences au sein de l'établissement par rapport au nombre total d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans l'ensemble du réseau • Nombre d'apprentis dans chaque programme de métier (collège) • Taux de réussite ou d'échec dans chaque programme de métier (collège) • Financement des programmes d'apprentissage par métier (collège)

Composantes du cadre pour la différenciation	Mesures
Collaboration entre établissements pour assurer la mobilité des étudiantes et étudiants	Pour établir le profil d'un établissement et évaluer ses progrès par rapport à la présente composante, le Ministère utilisera les mesures à l'échelle du système suivantes pour tous les établissements. • Nombre d'itinéraires d'études collégiales et universitaires ou nombre d'ententes d'articulation (collège-collège, collège-université, université-collège, université-université) • Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant présenté une demande de transfert de crédit et s'étant inscrits au transfert de crédit • Nombre de diplômés collégiaux inscrits dans un programme universitaire Les établissements sont invités à fournir au plus trois autres mesures qui favorisent la coordination et offrent de meilleurs itinéraires d'études.

Cadre pour la différenciation	Mesures
Inscription stratégique	Étant donné l'augmentation des effectifs prévue au cours des cinq à dix prochaines années, le Ministère a demandé aux établissements de fournir des prévisions à moyen terme sur les effectifs jusqu'en 2018–2019 pour avoir une idée de la tendance à venir pour chaque établissement. Ces données seront à la base des discussions sur l'augmentation des effectifs à moyen terme de chaque établissement.
Viabilité financière	Le Ministère se servira des mesures de viabilité financière énoncées dans la note de service de la sous-ministre de novembre 2013 comme base de discussion des ententes de mandat stratégiques. Après la conclusion des ententes, le Ministère a l'intention d'amorcer les discussions avec le secteur au sujet de la viabilité financière en vue de déterminer les mesures.

4. Mise en œuvre

4.1 Ententes de mandat stratégiques

Les ententes de mandat stratégiques sont les documents utilisés par les collèges et les universités pour décrire leur mandat, leurs forces et leurs aspirations uniques. Elles présentent la relation qui existe entre le Ministère et les établissements et la façon dont la mission et les activités de chaque établissement s'harmonisent avec la vision du gouvernement ontarien pour le système d'éducation postsecondaire, comme elle est définie dans le présent cadre.

4.2 Politiques, processus et moyens de financement

Le Cadre stratégique de l'Ontario pour la différenciation et les ententes de mandat stratégiques jetteront les bases pour l'harmonisation à venir des moyens utilisés par le gouvernement pour assurer la viabilité, une éducation postsecondaire de grande qualité et d'autres priorités gouvernementales. Au fil du temps, le Ministère harmonisera ses politiques, ses processus et ses moyens de financement au Cadre et aux ententes de mandat stratégiques pour assurer une prise de décision cohérente.

4.3 Responsabilisation

La production de rapports par les collèges et les universités demeure au cœur de la relation du gouvernement avec les établissements. Le Ministère collaborera avec le secteur pour intégrer graduellement des rapports de synthèse simplifiés.

Le Ministère révisera l'entente pluriannuelle de reddition de comptes pour en faire le mécanisme de production de rapports provisoire pour les ententes de mandat stratégiques. Les éléments dans le gabarit de compte-rendu seront revus pour réduire les chevauchements et faciliter le processus.